



COMITE SYNDICAL 17 juin 2015 COMPTE RENDU

Date : 18/06/2015	Objet : Comité Syndical du 17 juin 2015	Rédacteur : G. KAUFMANN
Réunion à l'initiative du Président de VALCOR	Etaient présents : 17 / 32 FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy, MARTIN Gérard, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel, HELORET Monique, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Roger, LE DUC Didier, FOLLIC Alain. Etaient excusés : CALVEZ Jean-Luc, CARAMARO Laure, TUPIN Hugues, LANNOU Jacques, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean. Secrétaire de séance : Monsieur Guy PAGNARD est désigné comme secrétaire de séance.	

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2015

Le compte-rendu du comité syndical du 17 février 2015 ne faisant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT ANNUEL 2014

Le Président fait une présentation détaillée du résumé présentant les principales informations du rapport annuel 2014.

Plusieurs points sont détaillés et discutés :

- Rejets de l'UIOM au réseau d'assainissement,
- Production de déchets verts en déchèterie, l'interdiction du brûlage, les différentes actions entreprises par les communautés de communes ainsi que le programme de communication.
- Le débat sur le site d'implantation du projet plateforme de déchets verts mutualisé.
- Un débat sur le devenir des UIOM du sud Finistère et les enjeux économiques liés à ces équipements.
- Evolution du coût des contributions par habitant.

A l'issue du débat le comité syndical prend acte de la présentation du rapport annuel 2014.

3. INDEMNITES DU TRESORIER AU TITRE DE L'ANNE 2015

Monsieur GOGÉ partira en retraite le 1^{er} Août 2015. Le montant de ses indemnités calculé au prorata temporis est de 1 060.56 € brut. La décision d'attribution doit faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve par 16 voix pour et une abstention l'attribution de cette indemnité de 1 060.56 € au trésorier.

4. LANCEMENT DE LA CERTIFICATION ISO 50001 de VALCOR

Le Président expose que VALCOR a engagé la réflexion pour la mise en œuvre de la certification ISO 50001 conformément aux orientations du DOB.

Il rappelle que cette norme doit conduire à définir des cibles énergétiques et à établir un plan de comptage de l'énergie permettant ainsi de réaliser à terme des économies d'énergie, la maîtrise des coûts et l'atteinte de l'objectif de valorisation énergétique (60%) de la TGAP.

Le Cabinet ECO CONSEIL-MEDITERRANEE a été retenu pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation à la certification ISO 50001.

La mission a pour objet :

- d'établir un état des lieux,
- de fixer le périmètre de la certification,
- de définir le cadre d'une politique énergétique,
- de préparer les marchés pour la mission de certification et pour les diagnostics énergétiques.

Cette première mission préparatoire qui s'échelonne jusqu'au mois de septembre 2015 a un coût total de 14 595 € HT.

Un rapport de cette mission sera présenté au prochain comité syndical.

5. REPONSE A L'APPEL D'OFFRES DE LA CCPBS

Le Comité syndical est informé que VALCOR et le SIDEPAQ ont été retenus par la CCPBS pour les lots N° 1 et N° 3 concernant respectivement :

- Le traitement des refus légers issus du compostage des ordures ménagères de l'UVO de Lézinaudou,
- Le traitement des refus de tri sélectif provenant du centre de tri de Kerambris.

Pour mémoire, VALCOR et le SIDEPAQ ont répondu au tarif : 69.50 € + 1.5 € + TGAP à 4.11 € (2015) et en vigueur les années suivantes.

6. GESTION DES MACHEFERS DE L'ANCIENNE UIOM DE CONFORT-MEILARS

Le Président Jacques FRANÇOIS et le Vice-Président Paul GUEGUEN ont rencontré les services de la Préfecture et la plupart de propriétaires pour faire le point de la situation.

Rappelons que le Préfet exige la mise en place de servitudes d'utilités publiques sur les parcelles où sont stockés des mâchefers.

Les élus des COV ont été associés à la démarche. Un programme d'intervention a été transmis à la Préfecture.

7. TGAP SUR LES TONNAGES INCINERES EN 2014

Le Président informe l'assemblée délibérante que la demande de VALCOR pour appliquer le taux de TGAP de 4.11 € / t au lieu de 8.21 € a été rejetée par les services des douanes. Une dépense complémentaire de 240 K€ devra être inscrite au chapitre 011. Un point budgétaire sera établi en octobre.

M. PLOUZENNEC indique que la TGAP ainsi due en 2015 est donc triplée par rapport à une année « normale », quand bien même on peut espérer atteindre la performance de 60 % en 2015 et donc une rétrocession en 2016.

Un débat sur la valorisation énergétique de l'UIOM s'en suit.

8. FINALISATION DE LA PHASE 4 DE L'ETUDE « DECHETERIES »

Le Président indique que Le cabinet STRATORIAL présentera les conclusions de l'étude le 25 juin à 9 h 30 au Coat Kaer à Quimperlé déclinant 3 scénarii techniques selon trois principes de pactes financiers.

Monsieur BOURGEOIS indique qu'il souhaiterait que le projet de plate-forme de traitement des déchets verts mutualisée à ROSPORDEN soit couplé à la création d'une déchèterie sur la commune. La question de l'opportunité ou non de conserver la déchèterie d'Elliant si une déchèterie est créée à Rosporden est également posée.

9. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAITEMENT DES REFIOM ET CENDRES

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, il est proposé d'attribuer le marché relatif au traitement 2 000 t /an de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Usine d'Incinération) et des cendres sous chaudières. Le marché est passé pour une durée de trois ans et a été estimé à 1 500 000 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise SECHE ECO-INDUSTRIE dans les conditions suivantes :

- Prix enlèvement et traitement des REFIOM et des cendres sous chaudières : 179.90 € HT / t
- Forfait journalier d'immobilisation de la semi-remorque : 480 € HT / j.
- Montant prévisionnel du marché pour trois ans : 1 489 572 € TTC.

10. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation des signatures du Président et du directeur depuis le dernier comité syndical sont présentés aux délégués.

Le Secrétaire de Séance

Guy PAGNARD